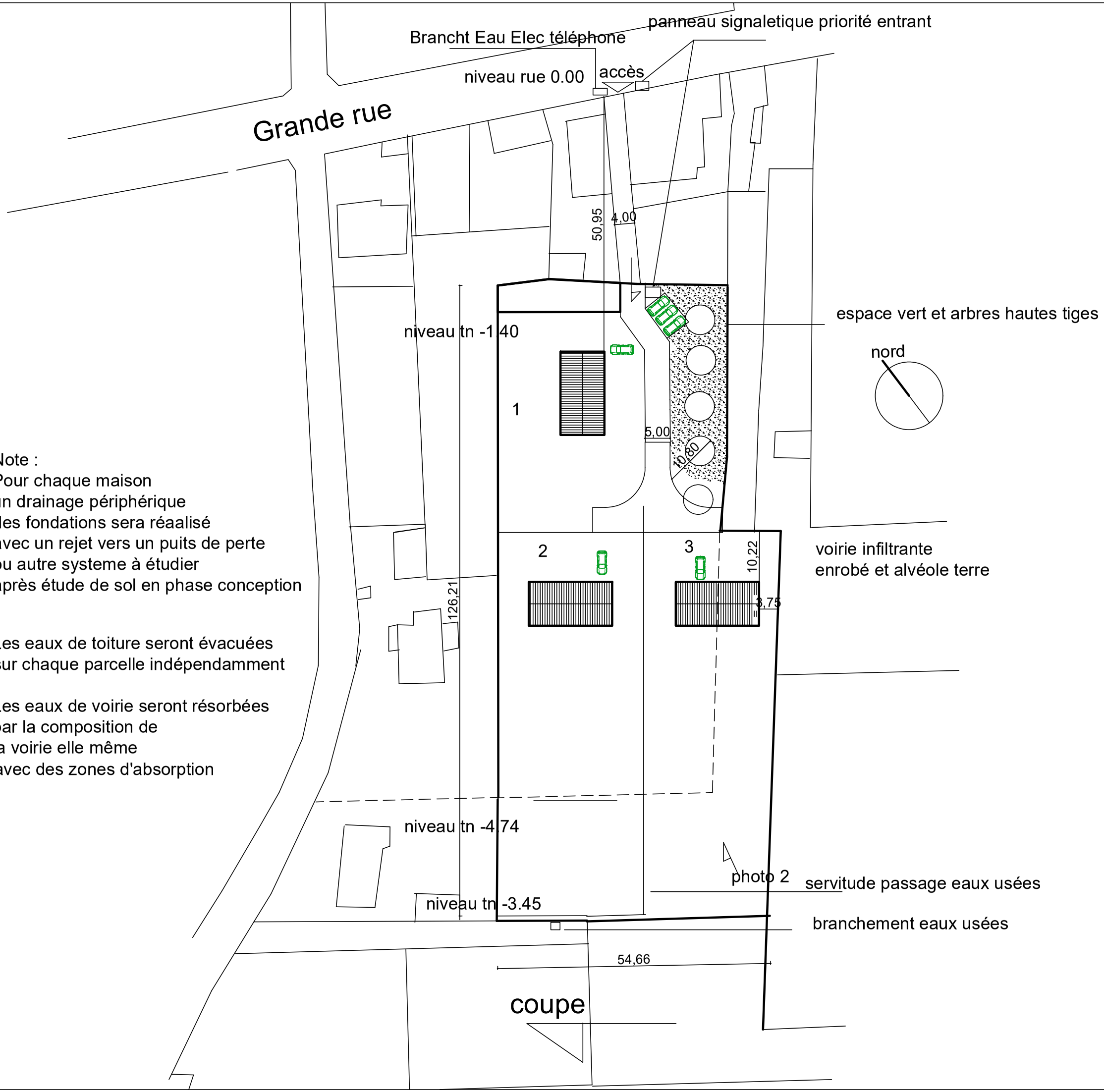


Note :
Pour chaque maison
un drainage périphérique
des fondations sera réaalisé
avec un rejet vers un puits de perte
ou autre systeme à étudier
après étude de sol en phase conception

Les eaux de toiture seront évacuées
sur chaque parcelle indépendamment

Les eaux de voirie seront résorbées
par la composition de
la voirie elle même
avec des zones d'absorption

Yves COHEN - Architecte DPLG
92 Boulevard de la République 16000 ANGOULEME
Tél 06 52 64 23 10
e-Mail : cohen.yves.architecte@gmail.com
N° ordre régional : 22284X

N° dossier : M 246
Stade Mission : PC
Date : octobre 2020 modif avril 2021 modif oct 22
modif sept 2025

jmHimmobilier08
6 bis ZA 16110 Agris
Projet de construction de 6 maisons individuelles
Grande Rue section D n° 1250 et 1687
16220 Saint Sornin

Plan de masse ech 1/750

PCMI 2